VICE-RECTORAT
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

CSD/ASH
CEJH-NC

DEMANDE D'ACCOMPAGNATRICE DE VIE (AV)

Première demande ou renouvellement : Second Degré

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
Direction générale des enseignements
C.S.D/A.S.H
BP. G4 - 98848 Nouméa Cedex
Tél : 26 62 25 - Fax : 26 62 92

Demande établie le .....

NOM : ..... Prénom : .....
Date de naissance : .../.../..... Lieu de naissance : .....
Etablissement : ..... Division : .....
Nom du chef d'établissement : .....
Nom du professeur principal : .....
Responsable(s) de l'élève : .....
(Nom/Adresse/Téléphone) .....
.....
.....
.....
.....

L'équipe éducative pluridisciplinaire s'est réunie le :
Membres présents :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

La présence de la famille est recommandée

Il est essentiel de répondre avec le maximum de précisions, cette demande doit être argumentée, et les renseignements donnés aident à la prise de décision de la CEJH-NC.

Modalités d'accueil :

Quels sont les partenaires de l'établissement ?

.....

L'élève est-il scolarisé à temps complet ou à temps partiel dans l'établissement ? (préciser)

.....

Un Projet Individuel d'Intégration a-t-il été établi ? (document à joindre à cette demande, dont l'emploi du temps de l'élève)

.....

Une réflexion sur un projet d'orientation est-elle en cours? (préciser)

.....

Nature des difficultés justifiant la demande :

.....
.....
.....

Evaluation de l'autonomie de l'élève, de ses besoins (voir fiche évaluation en annexe)

Précisions sur le besoin d'accompagnement

1. Ressources/organisation de l'établissement:

***quelle organisation, quels aménagements ont été faits ou sont prévus pour l'accueil de l'élève:** Salle en rez-de-chaussée ? Les déplacements de la classe sont-ils limités? Les professeurs se déplacent-ils? Comment sont assurés les déplacements? Tutorat entre élèves?.....

.....

.....

.....

***Préciser l'implication du pôle psycho-social (assistante sociale, CIO...)et des personnes ressources de l'établissement** (personne ressource informatique, assistants d'éducation, C.P.E., documentaliste, infirmière, agents de service)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Définitions des tâches qui seraient -ou sont- remplies par l'accompagnatrice de vie :

***L'aide aux déplacements dans l'établissement** (y compris la cantine):

.....

.....

***L'aide à l'installation matérielle:**

- L'élève dispose-t-il de matériel pédagogique adapté? L'aide de l'auxiliaire de vie scolaire est-elle nécessaire? (préciser)

.....

.....

- Aide à la prise de notes, aide à la concentration, répétition de consignes, aide dans les manipulations d'outils?

.....

.....

***Des aménagements à l'emploi du temps ont-ils dû être faits ou sont-ils prévus?**

.....

.....

***Aide en dehors des cours: intervention en appui des gestes de la vie quotidienne:**
(repas, passage aux toilettes....)

.....

.....

***Tâches particulières:**
Accomplissement de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale : portage, change de vêtements.....:

.....

.....

***Autre précisions :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La présence d'une accompagnatrice de vie permettrait-elle d'augmenter le temps d'accueil dans l'établissement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<u>Temps de présence de l'A.V. souhaité</u>: (réponse précise)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<u>Les signataires :</u>

Le Président de la CSD/ASH

Les Parents
ou le Responsable légal

Le Chef d'établissement

Le Professeur Principal

Autres

Annexe : Fiche évaluation de l'autonomie de l'élève dans le second degré.

Nom de l'élève :
Classe :
Établissement :

	Entrée et sortie de l'établissement	Autonome	Semi-Autonome	Dépendant
VIE QUOTIDIENNE	Déplacements dans l'établissement			
	Installation dans la ou les salles de classe			
	Repas			
	Hygiène			
	Habillage			
	Récréations			
VIE SCOLAIRE	Organisation du matériel scolaire			
	Activités sportives			
	Utilisation des supports pédagogiques (livres, classeurs, cahiers...)			
	Réalisation des activités ou exercices			
	Manipulations			
	Utilisation de matériel adapté à son handicap			
	Utilisation du matériel informatique			
	Prise de notes			
	Travaux surveillés			
	Fréquentation du CDI			
	Sorties scolaires			
VIE DE L'ELEVE	Prise en compte des règles de sécurité :			
	*pour lui-même			
	*pour les autres			
	Appréhension de l'environnement scolaire			
	Relation avec les autres			
	Respect des règles de vie			
	Persévérance dans l'activité			
	Prise d'initiative :	Fréquente	Rare	Jamais
	Situations de "crises":	Jamais	Rares	Eventuelles

Définition des niveaux d'autonomie : l'élève est :

-**autonome** : quand il fait par lui-même, totalement ,habituellement et correctement.

-**semi-autonome** : quand au moins un de ces qualificatifs n'est pas observé.

-**dépendant** : quand il ne fait pas par lui-même, ni totalement, ni spontanément, ni habituellement, ni correctement.

Cette grille reste ouverte, toute indication complémentaire peut être utile.